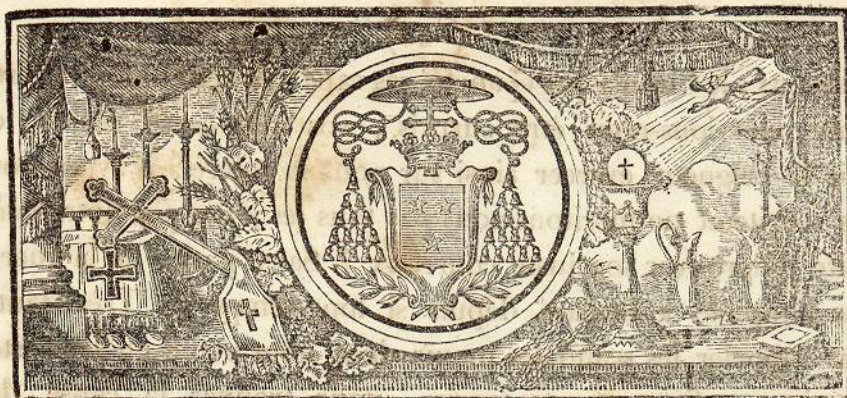




MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,

ET DE NARBONNE,

*Qui ordonne des Prières publiques pour demander la cessation
de la sécheresse.*

PAUL-THÉRÈSE-DAVID D'ASTROS, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Toulouse et de Narbonne, Primat des Gaules, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en N. S. J. C.

De plusieurs parties du diocèse, on nous a demandé de permettre qu'il fût fait des Prières publiques pour obtenir la cessation du fléau qui désole nos campagnes, et nous nous sommes empressés d'accéder à de si justes demandes. Cependant le fléau continue, Dieu n'a pas daigné encore exaucer

nos vœux ; le Ciel n'a pas épanché ses eaux sur nos champs altérés, mais pourrions-nous être surpris , NOS TRÈS-CHERS FRÈRES , de voir le Seigneur exercer ainsi sur nous sa colère ? N'avons-nous pas mérité et ne méritons-nous pas tous les jours par notre conduite d'éprouver son juste courroux ? Sans parler de la guerre que l'impiété a déclaré depuis si long-temps au Très-Haut , sans rappeler les scandales inouïs dont nous avons été les tristes témoins ; enfin , sans recourir , pour trouver la cause des maux dont le Seigneur nous afflige , aux calomnies et aux blasphèmes que des hommes aveugles et pervers vomissent chaque jour contre une Religion céleste , jetons les yeux sur nous-mêmes qui , par un effet de la bonté divine , avons conservé la foi , et voyons si notre conduite n'est pas faite pour nous attirer les malheurs dont nous gémissons. Remplissez-vous, N. T. C. F. , les devoirs les plus essentiels que la Religion vous impose : n'avez-vous pas déserté depuis long-temps la table sainte ? C'est par une pénitence sincère que l'on peut fléchir le Seigneur ; n'y a-t-il pas peut-être bien des années que vous n'avez offert à Dieu un cœur contrit et humilié , et que vous n'avez déposé au tribunal sacré le fardeau des péchés dont le poids accable votre conscience ?

Nous pouvons vous dire avec le Prophète : *Si le Seigneur est votre Dieu , où est le respect , l'obéissance , l'amour , où sont les hommages que vous lui devez ?* Et pour ce qui est de vos semblables , N. T. C. F. , remplissez-vous vos obligations envers eux ? La bonne foi préside-t-elle à vos contrats ? la vérité est-elle dans votre bouche ? la charité règne-t-elle dans votre cœur ? enfin menez-vous une vie sainte et digne du nom de chrétien ? ne faut-il pas au contraire reconnaître que l'iniquité domine partout que la sincérité et la droiture ont

disparu de dessus la terre ; que toutes les notions du juste et de l'injuste se trouvent confondues , et , comme dit le Prophète , qu'on appelle *mal ce qui est bien et bien ce qui est mal* ; qu'on donne aux ténèbres le nom de lumière , et à la lumière le nom de ténèbres (*)

Rentrez enfin , N. T. C. F. , dans les sentiers de la justice , dans la voie des commandemens du Seigneur ; attachez-vous plus que jamais à la Religion. Plus les méchans l'attaquent avec fureur , plus vous devez l'aimer. Le plus grand de tous les maux serait de la perdre , de la voir s'éloigner de nous pour aller éclairer d'autres peuples. Détournez un si grand malheur par votre retour sincère à la vertu : vous obtiendrez en même-temps de la miséricorde du Seigneur la cessation des calamités publiques.

A CES CAUSES ,

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

1° Les prières de quarante heures seront faites dans toutes les Eglises de notre Diocèse , où elles n'ont pas eu lieu récemment.

2° Tous les prêtres diront à la Messe les collecte , secrète et post-communion *ad petendam pluviam* , jusqu'à ce que nous ayons obtenu l'objet de nos prières. Quand on aura cessé de dire ces oraisons , on dira jusqu'à nouvel ordre , les jours où l'oraison *à cunctis* n'est pas prescrite , les collecte , secrète et post-communion , n° 11 , *pro Ecclesiæ necessitatibus*.

(*) Isaïe , v. 20.

(4)

Et sera , notre présent Mandement , publié au prône des églises paroissiales , et affiché partout où besoin sera.

DONNÉ à Toulouse , en notre palais archiépiscopal , le 3 août de l'an de grâce 1831 , sous notre seing , le sceau de nos armes , et le contre-seing du secrétaire-général de notre archevêché.



† P. T. D. , Archevêque de Toulouse.

Par Monseigneur ,

CABROL , Secrétaire général ,

Chanoine honoraire.

AVIS.

Une lettre ministérielle que nous venons de recevoir et des raisons de prudence exigent que MM. les Curés et Desservans s'abstiennent de faire extérieurement , le 15 de ce mois , fête de de l'Assomption de la très-sainte Vierge , la procession solennelle qui avait lieu toutes les années pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII.

Ils ne manqueront pas de la faire dans l'intérieur des Eglises avec la solennité convenable , et surtout avec un redoublement de piété ; à quoi ils auront soin d'exhorter leurs paroissiens pour obtenir de Dieu , par l'intercession de la très-sainte Vierge , la paix et le bonheur de la France.

TOULOUSE , Augustin MANAVIT , Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque.